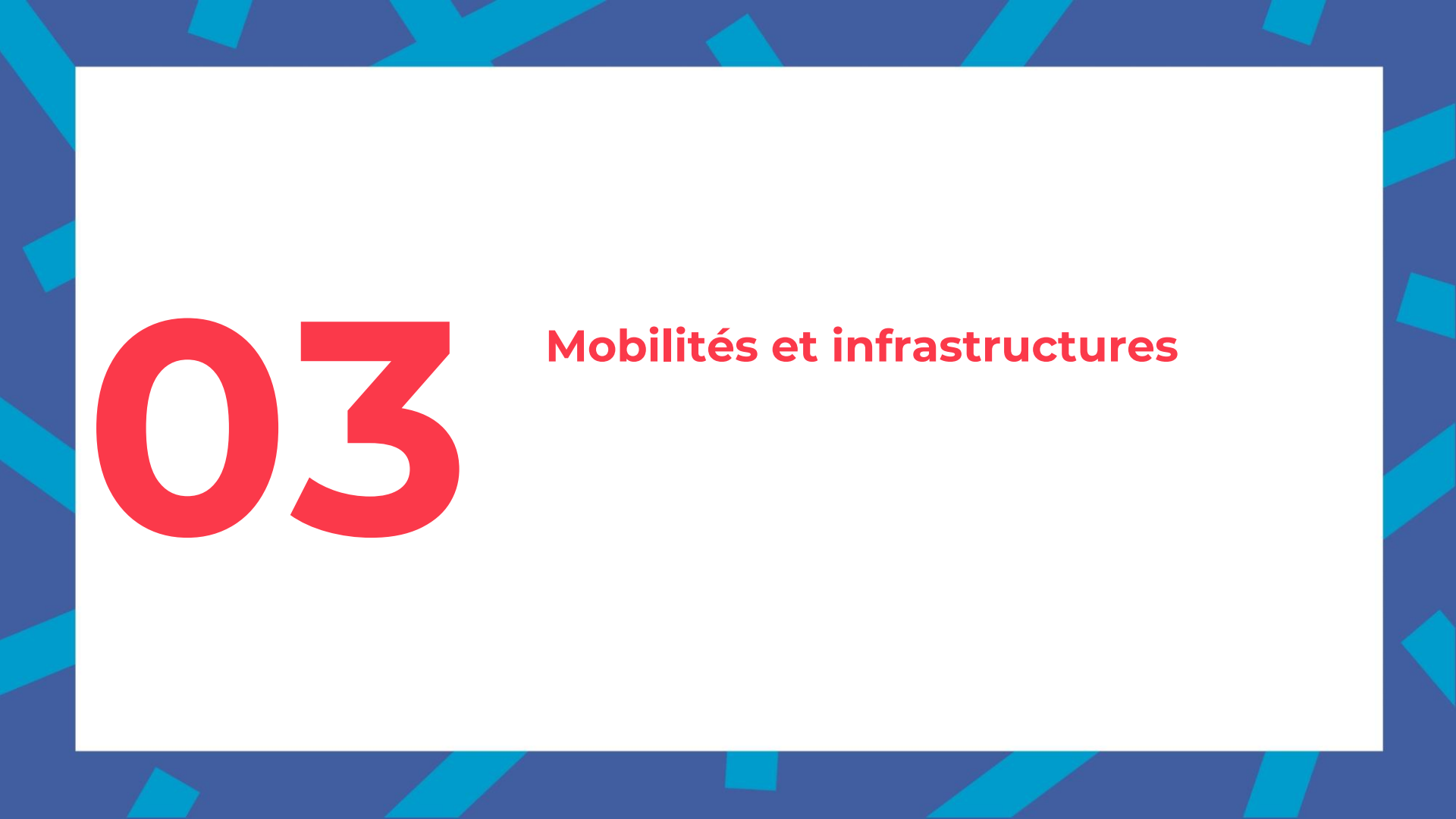
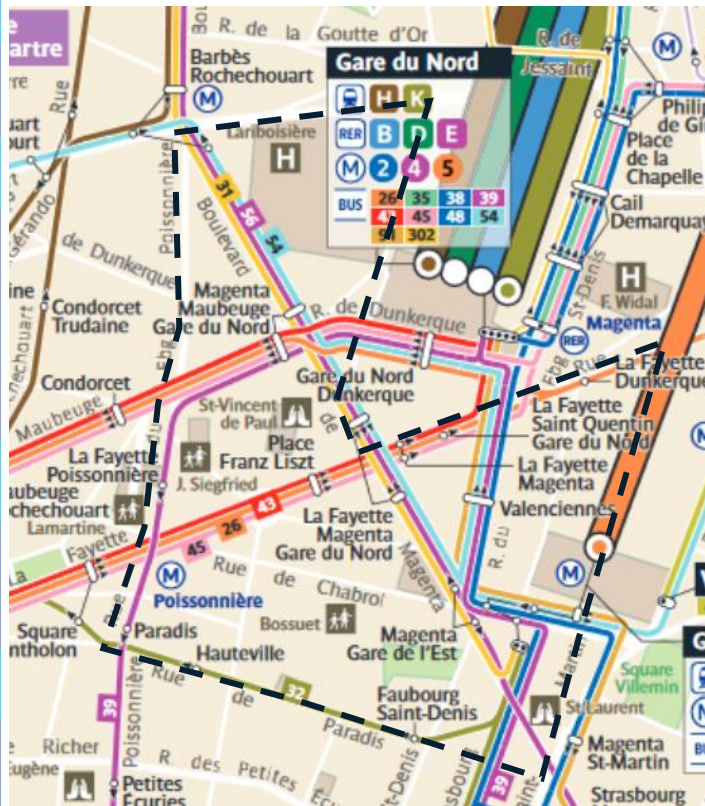




03

Mobilités et infrastructures

Les transports en commun : un secteur densément desservi



Le quartier possède un excellent maillage grâce à la présence des gares : 3 RER, 4 lignes de métro et de nombreuses lignes de bus

Les aménagements cyclables et leur fréquentation

Aménagements cyclables existants



Itinéraires cyclables

Aménagements cyclables

- Pistes cyclables bidirectionnelles
- Pistes cyclables unidirectionnelles
- Bandes cyclables bidirectionnelles
- Bandes cyclables unidirectionnelles
- Couloirs de bus ouverts aux vélos bidirectionnels
- Couloirs de bus ouverts aux vélos unidirectionnels
- Autres itinéraires cyclables bidirectionnels
- Autres itinéraires cyclables unidirectionnels

Niveau de sollicitation vélo



Fréquentation vélo

- Axe fortement fréquenté
- Axe très fréquenté
- Axe moyennement fréquenté
- Axe peu fréquenté

Une forte sollicitation des vélos sur les grands axes équipés en pistes cyclables comme le boulevard de la Chapelle, le boulevard Magenta ou la rue la Fayette (depuis Opéra jusqu'à Magenta).

La rue La Fayette entre Magenta et Stalingrad n'est pas équipée d'une piste cyclable (en projet).

Le plan de circulation

Un quartier traversé par de grands axes parisiens (boulevard Magenta, rue la Fayette, faubourg St Denis, Strasbourg).

Sens unique

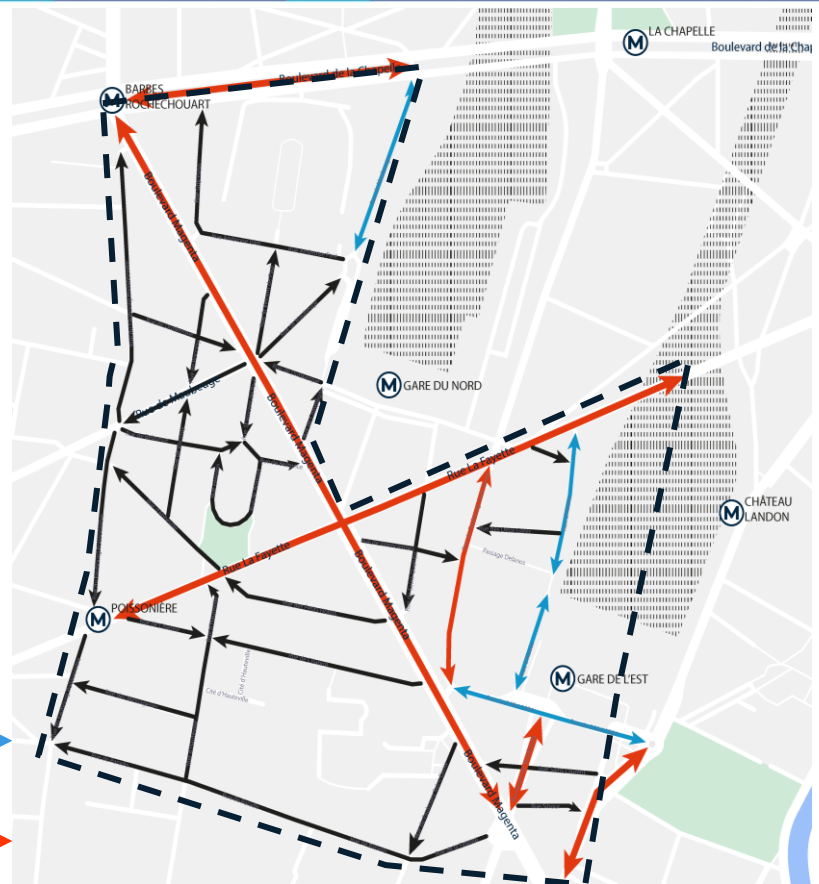


Double sens



(un sens pouvant être réservé aux bus)

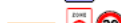
Grands axes



De nombreuses voies apaisées

Peu d'aires piétonnes et de zones de rencontre, mais une très grande majorité des voies secondaires limitées à 30 km/h ou en zone 30

Un maillage par doubles-sens cyclables à finaliser

-   Zone piétonne
-   Zone de rencontre
-  Zone 30 ou section limitée à 30 km/h - voie à double sens ou avec double sens cyclable
-  Zone 30 ou section limitée à 30 km/h - voie à sens unique sans double sens cyclable (dérogation)
-  Voie 50
-  Voie privée ou à circulation restreinte ou impossible



Un trafic routier important sur les grands axes



Largeur des voies

- Inférieur à 8 m
- 8 - 12 mètres
- 12 - 16 mètres
- 16 - 20 mètres
- 20 - 25 mètres
- Supérieure à 25 mètres

Sources : Ville de Paris, Apur

Cartes APUR, janvier 2017



Débit des voies

- Inférieure à 250 veh/h
- 251 - 500
- 501 - 1 000
- 1 001 - 2 000
- 2 001 - 3 000
- Supérieure à 3 000 veh/h

Source : Ville de Paris

Un fort trafic routier sur les grands axes (boulevard Magenta, rue La Fayette)

Une fréquentation élevée sur la rue du Faubourg Saint-Denis et la rue de Paradis malgré des gabarits de voies réduits

NB : La rue de Chabrol a fait l'objet d'un changement de sens de circulation postérieur à la carte ci-contre

Trottoirs et fréquentation piétonne



Trottoirs - Largeur
Largeur des trottoirs

- 2 m et moins
- de 2 à 4 m
- de 4 à 8 m
- plus de 8 m



Niveaux de sollicitation piétonne

- Rue fortement sollicitée
- Rue moyennement sollicitée
- Rue faiblement sollicitée

Des largeurs de trottoirs globalement adaptées à l'intensité de sollicitation, à quelques exceptions, notamment sur la rue de Paradis

Cartes APUR, janvier 2017

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur trottoirs



La grande majorité des trottoirs respecte les normes d'accessibilité en largeur. Quelques points restent à traiter.

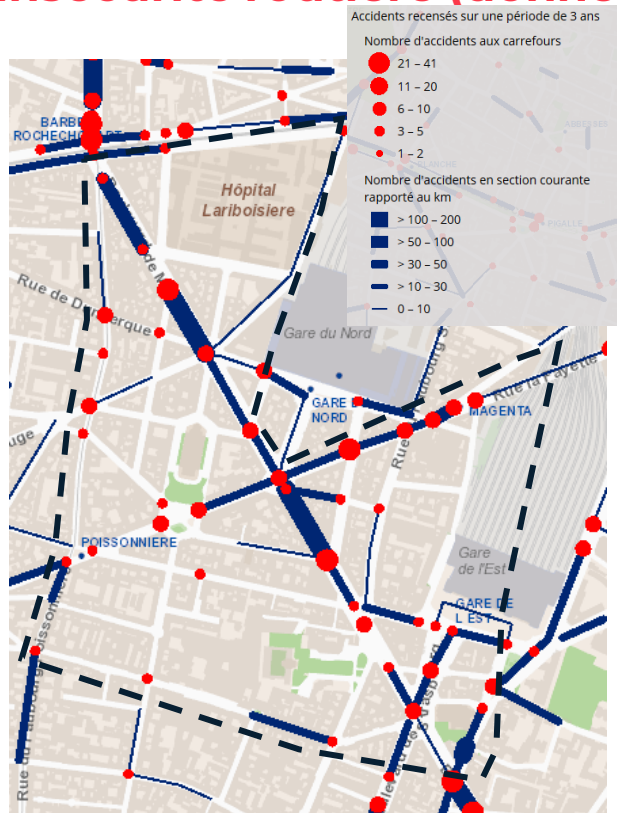
Dévers, abaissements de trottoirs et encombrement devront être étudiés finement pour confirmer ce diagnostic.

Largeur de trottoir (m)

- Trottoir de moins d' 1,40 m avec potelets
- Trottoir de moins d' 1,40 m
- Trottoir compris entre 1,40 et 1,80 m

Sources : Ville de Paris, Apur²⁰¹⁷

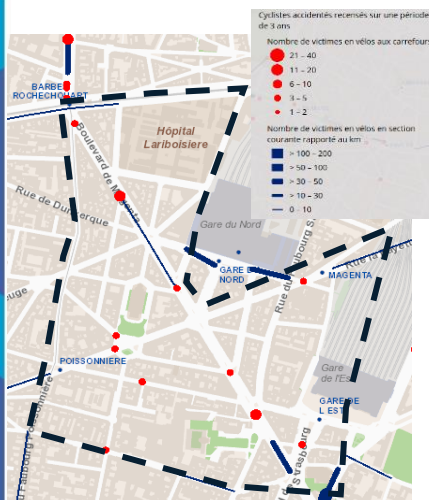
L'insécurité routière (données disponibles entre 2015 et 2017)



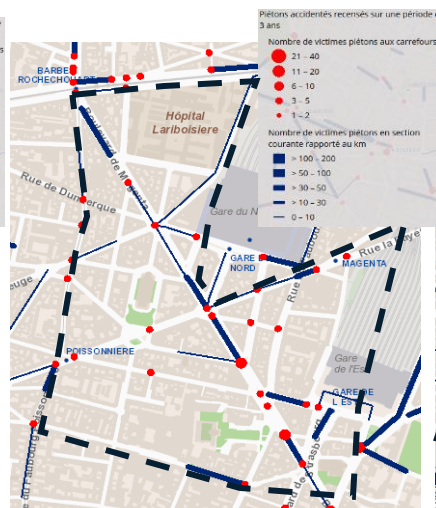
Une accidentologie élevée sur les grands axes, notamment sur le boulevard Magenta

Tous usagers

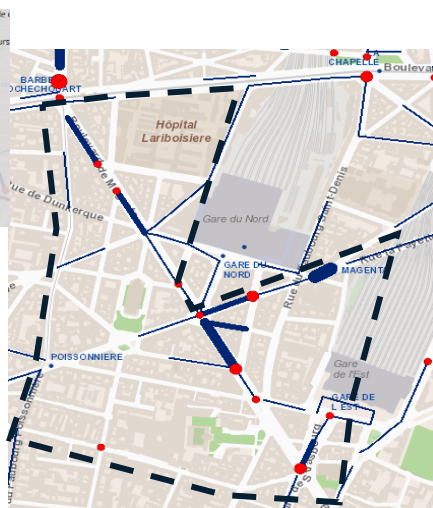
L'insécurité routière par catégories d'usagers



Cyclistes



Piétons

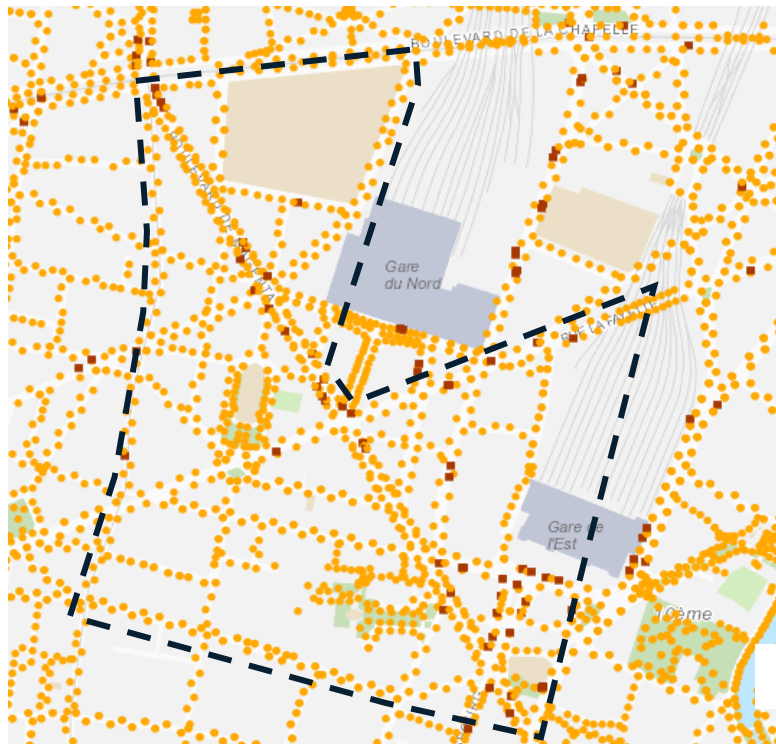


Auto



Deux roues motorisées

L'éclairage public



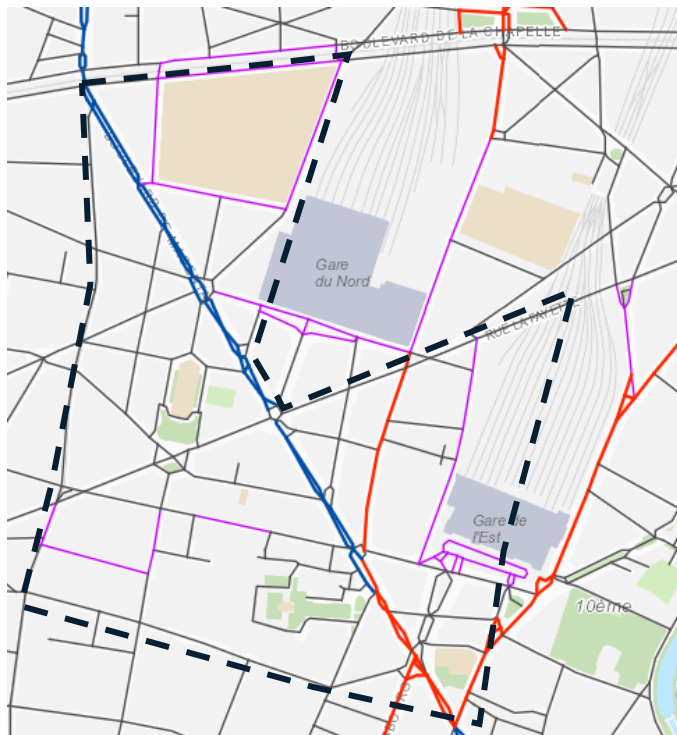
Un quartier plutôt bien éclairé, notamment devant la gare du Nord et sur le boulevard de Magenta

Eclairage public

● Eclairage Public

Données 2019

Compétences voirie : une répartition Maire de Paris – Préfet de Police



La majorité des axes du quartier sont de compétence exclusive Ville de Paris en matière de circulation.

Toutefois, des modifications éventuelles sur plusieurs axes devront être concertées avec la Préfecture de Police (Magenta, rues autour des gares, ...).

- Préfecture de Police (PP)
- Ville
- Ville + Prescription PP
- Ville + avis PP

Le stationnement automobile en surface

Le stationnement payant pour véhicules motorisés représente :

- 2 500 m de linéaire de voirie
- environ 500 places
- 4600 m² de surface

Données 2020



Le stationnement vélos et deux-roues en surface

Le stationnement vélo représente :

- 430 m de linéaire de voirie
- 800 places

Le PUP (projet autour de la gare du Nord) prévoit la création de 3000 places de stationnements vélos.

NB : Free floating = transport en libre-service, concerne principalement les vélos et trottinettes électriques

Décembre 2020



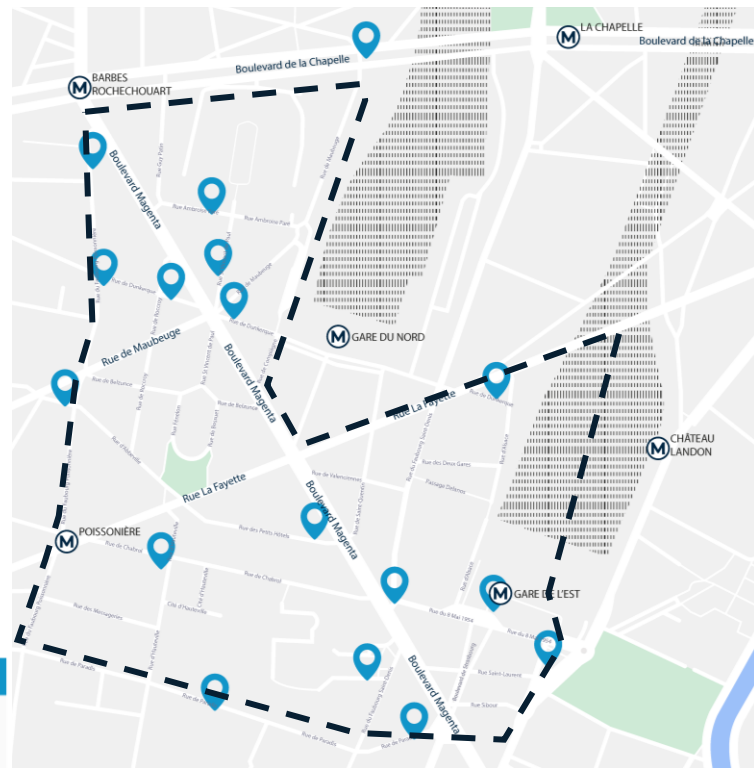
Les stations Velib'

Un bon maillage du quartier mais une demande très forte avec la présence des deux gares

Cartographie des emplacements des stations



Station Vélip'



Le stationnement en ouvrage

Le quartier est desservi par 9 parcs de stationnement en ouvrage situés dans le périmètre ou à proximité immédiate, leur exploitation est confiée à Indigo et la SAEMES par la Ville, ou relève d'opérateurs privés (Effia, Onepark, Yespark) .

Les bailleurs sociaux proposent également de nombreuses places de stationnement dans l'arrondissement.

